

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026 A 19 HEURES
ELECTIONS DU MAIRE ET ADJOINTS**

Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, en date du 16 mars 2026, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L 2121-7 et L 2122 -8 du Code général des collectivités territoriale

Présents :

Ariiohehau DA COSTA MONTEIRO Ludmila, BALME Sandrine, BLAISE BOSCHETTI Julia, DEBOULLE Jérôme, DUVILLARD Fabienne, FABRE Sébastien, GASTOU Annabelle, GOSSET Olivier, NICOLAS Clément, PIZZA Muriel, ROUX Frédéric, SALAMEH Hamed, TROADEC Samuel, VANHAUWAERT Michel, VEYRIER Bénédicte

■ Absents : néant

Secrétaire de séance : M Fabre Sébastien

I - ELECTION DU MAIRE (délibération 2026/05)

Monsieur ROUX Frédéric, Maire sortant, souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux nouvellement élus et laisse la présidence à Monsieur Michel VANHAUWAERT doyen de l'assemblée qui fait l'appel des conseillers municipaux et donne lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Michel VANHAUWAERT demande alors s'il y a des candidats.

Monsieur ROUX Frédéric propose sa candidature.

Monsieur Michel VANHAUWAERT, enregistre la candidature de Monsieur ROUX Frédéric et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après.

1^{er} tour de scrutin

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de bulletins : | 15 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Suffrages exprimés | 15 |

Obtenu : Monsieur ROUX Frédéric quinze (15) voix

Le conseil après le bon déroulement du vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame Monsieur ROUX Frédéric Maire de la commune de Mollans sur Ouvèze, et le déclare installé.

II – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (délibération 2020/06)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

III- ELECTIONS DES AJOINTS (délibération 2026/07)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ; Une seule liste a été présentée. La liste d'adjoints présentée par Mme PIZZA Muriel, comprend 4 adjoints :, PIZZA Muriel 1^{ère} adjointe

NICOLAS Clément 2^e adjoint

DUVILLARD Fabienne 3^e adjointe

GOSSET Olivier 4^e adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins nuls 0

Bulletins blancs 0

Suffrages exprimés : ... 15

Majorité absolue : ... 8

A obtenu :

– Liste PIZZA Muriel , 15 (quinze) voix— La liste ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue Les adjoints au maire sont immédiatement installés et ont accepté d'exercer leurs fonctions

PIZZA Muriel 1^{ère} adjointe

NICOLAS Clément 2^e adjoint

DUVILLARD Fabienne 3^e adjointe

GOSSET Olivier 4^e adjoint

IV – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU

Monsieur ROUX Frédéric, Maire, fait lecture de la charte de l'élue aux conseillers municipaux, à qui leur a été remis la charte.

V – PROCLAMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté du Préfet du Vaucluse du 24 octobre 2001 portant création de la communauté de communes Vaison Ventoux (CCVV), modifié

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 29 octobre 2025 portant recomposition du conseil communautaire de la communauté de communes Vaison Ventoux à compter des élections municipales de mars 2026

Le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Vaison Ventoux est fixé à 37 sièges et leur répartition est établie comme suit :

MOLLANS SUR OUEZE : nombre de sièges : 2

Vu les élections municipales du 15 mars 2026

Suite au scrutin du 15/03/2026 et après avoir effectué le calcul pour la répartition des sièges, il est ressorti le résultat suivant pour l'élection des conseillers communautaires

- 2 sièges pour la liste de Monsieur ROUX Frédéric « DEMAIN POUR MOLLANS » :
- Monsieur ROUX Frédéric et Madame BLAISE BOSCHETTI Julia sont proclamés conseillers communautaires.

VI – DELEGATIONS DES AJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire fait part des diverses délégations des adjoints et des conseillers municipaux

PIZZA Muriel 1^{ère} adjointe déléguée aux finances, culture-communication

NICOLAS Clément 2^e adjoint délégué à l'urbanisme, aux travaux, voirie et patrimoine

DUVILLARD Fabienne 3^e adjointe déléguée au CCAS, personnes âgées, relation avec les associations

GOSSET Olivier 4^e adjoint délégué à l'environnement et agriculture

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :

- Madame Julia BOSCHETTI, conseillère municipale déléguée au tourisme et au développement économique
- Madame Bénédicte VEYRIER, conseillère municipale déléguée à la jeunesse et l'école

Adopté à l'unanimité par les membres du conseil municipal

VII – INDEMNITES DES ELUS (délibération 2026/08)

Monsieur le Maire indique que suite à l'élection du maire et des 4 adjoints, il y a lieu de fixer le montant des indemnités conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT, dans la limite de l'enveloppe globale calculée de la façon suivante :

| | |
|---|--------------------------------|
| Monsieur Frédéric ROUX, Maire : terminal de la fonction publique 1027 | 55.7 % de l'indice brut |
| Madame PIZZA Muriel, 1er adjoint : de la fonction publique 1027 Déléguée aux finances, culture-communication | 23 % de l'indice brut terminal |
| Monsieur NICOLAS Clément 2è adjoint : de la fonction publique 1027 Délégué à l'urbanisme, aux travaux, voirie, patrimoine | 18 % de l'indice brut terminal |
| Madame DUVILLARD Fabienne, 3è adjointe : de la fonction publique 1027 Déléguée CCAS, personnes âgées et relation avec les associations | 18 % de l'indice brut terminal |
| Monsieur GOSSET Olivier, 4è adjoint de la fonction publique 1027 Délégué à l'environnement-agriculture | 18 % de l'indice brut terminal |
| Madame BLAISE BOSCHETTI Julia, conseillère municipale terminal de la fonction publique 1027 Déléguée au tourisme, développement économique | 4 % de l'indice brut |
| Madame VEYRIER Bénédicte, conseillère municipale : de la fonction publique 1027 Déléguée à la jeunesse et école Adopté à l'unanimité par les membres du conseil Municipal | 4 % de l'indice brut terminal |

A la suite du conseil, Monsieur ROUX Frédéric, nouvellement élu Maire de la commune de Mollans-sur-Ouvèze, remercie l'assemblée

-
-

| OBJET DELIBERATION | NUMEROS DELIBERATIONS |
|------------------------------------|-----------------------|
| ELECTION DU MAIRE | 2026/05 |
| DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS | 2026/06 |
| ELECTIONS DES AJOINTS | 2026/07 |

| | |
|---|----------------|
| LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU | |
| PROCLAMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES | |
| DELEGATIONS ET INDEMNITES DES ELUS | 2026/08 |

QUESTIONS DIVERSES : néant

Séance levée à 19 heures 45

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 2 avril 2026